



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Environnement – Unité Environnement
Biodiversité

Affaire suivie par : Xavier Grolleau

Tél. : 05.49.06.88.21

Adresse mail : ddt-see-e@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **12 AOUT 2022**

Le chef de Service eau et environnement

à

Le responsable de l'Unité Transition
Écologique

Objet : Centrale photovoltaïque - Sauzé Vaussais – Urba 399

Vous avez sollicité l'avis du service eau et environnement sur le dossier mentionné en objet. Après examen de celui-ci, vous trouverez ci-après nos observations sur différents enjeux.

Gestion des eaux de ruissellement

Pour la création de voies d'accès et de pistes de circulation internes, le sol est décaissé sur une profondeur de 20 à 30 cm en recouvrant la terre d'un géotextile, puis mise en place de drains et d'une couche de grave. Cet aménagement va modifier les écoulements et cet aspect n'a pas été pris en compte dans le dossier. Les matériaux mis en place peuvent être emportés lors d'évènements pluvieux exceptionnels. Il est donc attendu que le dossier précise ce point et qu'il évalue les impacts.

Phases travaux – implantation de la structure porteuse

Lors de la construction de la ligne à grande vitesse, le déblai a été construit dans un secteur karstique, ce qui a nécessité le forage de micropieux par maille de 2 mètres pour stabiliser les terrains pour la LGV. Cet aspect n'est pas évoqué dans le dossier et pourrait présenter des difficultés dans la mise en place de la structure porteuse.

Gestion de la pollution accidentelle

La gestion de la pollution des eaux polluées n'a pas été étudiée. En référence à la DUP du captage en eau potable de la Foncaltrie, il est attendu que le porteur de projet présente une solution technique afin de retenir les eaux polluées (par exemple eaux d'extinction).

Biodiversité

Les mesures proposées dans le dossier permettent d'envisager un impact réduit du projet sur la biodiversité par la mise en place d'un calendrier en phase travaux. Il est proposé plusieurs mesures afin d'intégrer la biodiversité dans ce projet. Il est convenu de créer un verger sur la partie ouest du site, de planter une haie sur le pourtour du site et d'avoir une gestion raisonnée du site par pâturage par un exploitant local en phase d'exploitation, en dehors de la période de nidification. Ces mesures sont cohérentes avec les objectifs de non atteinte du projet sur l'environnement voire de gain pour la biodiversité. Sur ce point, ce dossier n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Le chef de Service eau et
environnement



Cyril MOUILLOT